

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture Question écrite n° 9656

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la profession d'auxiliaire de puériculture. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend prendre des mesures pour lui assurer une véritable reconnaissance professionnelle par l'octroi d'un statut définissant et énumérant les compétences de cette profession.

Texte de la réponse

À l'occasion des travaux réalisés dans le cadre de l'ouverture du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture à la validation des acquis de l'expérience, la volonté de valoriser cette fonction s'est traduite par l'élaboration d'un référentiel d'activités et d'un référentiel de compétences qui constituent des documents de référence pour l'exercice de cette profession. Dans la continuité de ces travaux, une actualisation du programme de formation menée en étroite collaboration avec les représentants des professionnels concernés, s'est traduite par la parution de l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture. Par ailleurs, la reconnaissance de l'importance accordée par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports à l'exercice du métier d'auxiliaire de puériculture a été réaffirmé, d'une part, par l'instauration d'un diplôme d'État qui se substitue désormais au diplôme professionnel et, d'autre part, par une revalorisation de la carrière des aides-soignants, corps auquel sont rattachés statutairement les auxiliaires de puériculture, qui donne lieu, notamment, au reclassement de ces personnels dans les échelles de rémunération 4, 5 et 6 de la catégorie C, à l'indice immédiatement supérieur et à l'amélioration des ratios de promotion définis pour l'avancement à la classe supérieure et à la classe exceptionnelle, portés respectivement à 15 % et à 20 % au 1er janvier 2008.

Données clés

Auteur: M. Marc Dolez

Circonscription: Nord (17e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 9656 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6821 **Réponse publiée le :** 4 mars 2008, page 1944